



## Traité Baba Kama

### Michna 1 - Chapitre 1

אַרְבָּעָה אֲבוֹת בְּזִיקִים:  
הַשׂוֹר וַהֲבֹר וַהֲמַבָּעָה וַהֲבָעָר.  
לَا הַשׂוֹר כָּפָרִי הַמַּבָּעָה,  
וְלَا הַמַּבָּעָה כָּפָרִי הַשׂוֹר,  
לَا זֶה צָהָה, שֵׁישׁ בְּהָן רֻום פְּיִים,  
כָּפָרִי הַאֲשׁ שָׁאיָן בָּה רֻום פְּיִים.  
לَا זֶה צָהָה, שַׁדְרָקָן לִילָר וַלְבָזִיק,  
כָּפָרִי הַבֹּר, שָׁאיָן דָּרְכוֹ לִילָר וַלְבָזִיק.  
הַצָּד הַשּׂוֹה שְׁבָהָן,  
שַׁדְרָקָן לְבָזִיק וַשְׁמִירָתָן עַלִיבָר,  
וְכָשָׁהָזִיק, פָּבָר הַמַּזִּיק,  
מְשֻׁלָּם תְּשִׁלּוּמִי נַזְק בְּמִיטָב הָאָרֶץ.

Il y a 4 quatre auteurs (litt. Pères) de dommages principaux : le taureau, le puits, le « MAV'E » et le feu. Le taureau n'est pas comme le « MAV'E » et le « MAV'E » n'est pas comme le taureau. Et ni l'un ni l'autre qui sont doués de vie ne sont comme le feu qui n'est pas doué de la vie. Et ni les uns ni les autres, dont la nature est de se déplacer et d'endommager ne sont comme le puits dont la nature n'est pas de se déplacer et de causer des dommages. Le point commun entre eux est que c'est leur nature de causer des dommages et leur surveillance t'incombe ; et lorsqu'il a causé un dommage, le responsable du dommage a l'obligation de payer le remboursement du dommage avec le meilleur de la terre.

### Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)